



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question au Gouvernement n° 2260

Texte de la question

RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Yvan Lachaud. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, les enfants de notre pays, on le sait, sont ceux qui ont le plus grand nombre d'heures de cours sur le plus petit nombre de semaines d'enseignement. Ce resserrement du système est source de difficultés car il accroît la fatigue et diminue le temps de dialogue. C'est une bonne chose que vous ayez osé mettre sur la table l'organisation du temps scolaire, de la journée à l'école et, plus généralement, l'organisation de la semaine à l'école, au collège et au lycée. C'est une bonne chose aussi que la conférence nationale sur les rythmes scolaires ouvre le débat de manière dépassionnée sur l'ensemble des sujets qui s'y rapportent.

Un grand nombre d'établissements ont déjà osé pratiquer le regroupement des cours jusqu'à treize heures pour libérer les élèves l'après-midi, ce qui leur permet de pratiquer du sport, de faire des activités culturelles ou du théâtre, dans le cadre des associations, des conservatoires ou autres. Il est temps de mettre l'élève au centre de la réflexion sur les rythmes scolaires ; il est temps de chercher la solution la meilleure possible pour trouver un compromis entre le développement harmonieux des élèves, les pratiques scolaires et le rythme de vie.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé une expérimentation : cours le matin, sport l'après-midi. Ne pensez-vous pas qu'il serait également opportun de généraliser cette expérimentation à l'ensemble de la culture et à toutes les formes d'art ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Yvan Lachaud, vous l'avez très bien rappelé, la France détient deux spécificités : ses élèves sont ceux qui ont le plus d'heures de cours par an, de surcroît réunis sur le nombre de jours de classe le plus réduit ; s'ensuit une surcharge des emplois du temps que nous connaissons tous.

M. Patrick Roy. Qui a créé la semaine de quatre jours ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Il était temps d'évoquer dans sa globalité la problématique du temps de travail, de l'aménagement des emplois du temps des élèves. Ce sera le cas dans le cadre de la conférence sur les rythmes scolaires, que je mettrai en place dès le mois prochain. L'objectif est de prendre le temps de réfléchir, au sein de l'éducation nationale bien sûr, avec l'ensemble des partenaires de l'école, les représentants des enseignants, des parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, mais aussi avec toute la société civile puisque l'école rythme la vie de la société.

Bien évidemment, nous tirerons profit de toutes les expérimentations actuellement menées. J'ai annoncé ce matin que nous lancerons à la rentrée prochaine une expérimentation sur le sport à l'école, car nous sommes résolus à développer la pratique sportive. Les valeurs du sport sont celles de l'école : le goût de l'effort, le travail en collectif, le respect de la règle. À partir de la rentrée prochaine, dans cent collèges ou lycées de France, il y aura donc un emploi du temps aménagé, avec des cours le matin et du sport l'après-midi. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe SRC. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Avec quels fonds ?

M. Henri Jibrayel. Avec des professeurs en plus ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Ce sera une réelle avancée de la pratique sportive. Cela

nourrira notre réflexion sur les rythmes scolaires. C'est ainsi que nous réussirons à faire progresser l'école de la République. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2260

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2010